

CHARTE FOURNISSEURS

P-SA-07-V2

SOMMAIRE.....	2
PREAMBULE	3
NOS ENGAGEMENTS.....	4
ESP GROUPE S'ENGAGE A :	4
ENGAGEMENTS ATTENDUS DES FOURNISSEURS	5
PRINCIPES LIES AU RESPECT DES PERSONNES :	5
PRINCIPES LIES A LA PROTECTION L'ENVIRONNEMENT ET DES COMMUNAUTES	5
PRINCIPES LIES A L'ETHIQUE	6
SUIVI DES ENGAGEMENTS ET REFERENCES	6
SUIVI ET CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS.....	6
REFERENCES LEGALES ET PRINCIPES DIRECTEURS	6
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT	7
PARTENAIRE QSE/RSE de ESP Groupe:.....	7

Depuis 20 ans, EURO SÛRETÉ PROTECTION est un acteur de référence dans le secteur de la sécurité privée, en France comme à l'international.

Forts de notre expérience et de la diversité des services que nous proposons à travers ESP Sécurité, ESP Events, ESP Prestige, ESP Technologie et ESP Services, nous faisons de la protection de nos clients une priorité absolue, grâce à l'engagement sans faille de nos équipes. Conscients de l'impact de nos achats sur l'environnement et la société, nous adoptons une politique d'achats responsables qui reflète notre engagement pour un avenir durable.

Cette charte a pour objectif de définir clairement nos attentes envers nos fournisseurs et de favoriser une collaboration fondée sur des valeurs communes de développement durable.

ESP GROUPE S'ENGAGE A :

- Respecter strictement les règles de concurrence dans tous les pays où il est présent ; prendre toute mesure pour éviter un quelconque acte de corruption tant dans ses procédures d'achats que dans ses procédures de ventes.
- Faire que les contrats suivent un processus transparent, équitable et établi sur la base de critères objectifs, et que les fournisseurs soient traités avec loyauté et honnêteté.
- Respecter les lois et à les faire respecter, en veillant notamment à ce que les pratiques de ses fournisseurs et prestataires de services soient conformes aux engagements du groupe en matière de respect des personnes. Si tel n'était pas le cas, le groupe cesserait immédiatement toute relation avec le fournisseur ou prestataire concerné.
- Respecter ses valeurs fondées sur la diversité et l'inclusion, l'égalité des chances et la non- discrimination sous toutes ses formes (qu'elle soit liée à l'origine ethnique, sociale ou culturelle, au genre, à l'âge, aux caractéristiques physiques ou au handicap, tout comme aux convictions religieuses, à l'orientation sexuelle, à la situation familiale, aux activités syndicales ou à tout autre critère prohibé par la loi).
- Respecter les droits des travailleurs de manière générale et veiller à ce que ses prestataires et fournisseurs ne contreviennent pas à ces droits, et s'engager plus particulièrement à ne pas recourir à la fourniture de main-d'œuvre par des entreprises tierces en dehors des cas autorisés par la loi.
- Exercer un contrôle vigilant vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace. Si tel était le cas, le groupe cesserait immédiatement toute relation avec le fournisseur ou prestataire en question.
- Respecter strictement la limite d'âge fixée dans la législation de chacun des pays où il opère et à ne jamais faire travailler un enfant de moins de 14 ans dans quelque pays que ce soit. Le groupe s'engage à refuser de travailler ou cesser immédiatement de travailler avec ceux qui font travailler des enfants.
- Privilégier, pour ses catégories d'achats prioritaires, des solutions offrant des performances environnementales ou sociales meilleures, dans le respect des contraintes économiques et technologiques.
- Maîtriser l'impact de ses rejets d'eau usée en privilégiant l'utilisation de produits éco labellisés (nettoyage, entretien, jardinage, etc.) qui limitent la teneur en substances chimiques présentes dans les rejets.
- Réduire la quantité de matières premières utilisées en limitant les emballages et en privilégiant les matériaux recyclés et/ou recyclables.
- Former et informer les collaborateurs et clients sur la protection de l'enfance face aux abus, en intégrant les fournisseurs et partenaires dans cette démarche et en luttant contre l'exploitation sexuelle des enfants.
- Respecter la confidentialité des informations sensibles et veiller à la mise en place de relations durables avec les fournisseurs, en intégrant des critères sociaux et environnementaux dans les relations commerciales.
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, éviter les conflits d'intérêts, et adopter une politique stricte en matière de prévention des risques de dépendance économique des fournisseurs.
- Intégrer cette charte dans tous les contrats et communiquer sur la politique d'achats responsables, sensibilisant ainsi l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

PRINCIPES LIES AU RESPECT DES PERSONNES :

1. Le fournisseur s'engage à refuser les pratiques avilissantes dans l'entreprise, telle que les punitions corporelles, le harcèlement moral et sexuel, le travail sous la contrainte ou la menace.
2. Le fournisseur s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que chaque collaborateur soit traité avec égard et dignité.
3. Le fournisseur et ses sous-traitants respectent la limite d'âge fixée dans la législation de chacun des pays où ils opèrent et, en tout état de cause, ils déclarent, quelle que soit la législation du pays, ne jamais faire travailler d'enfant de moins de 14 ans.
4. Le fournisseur s'assure des conditions légales d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail en vérifiant régulièrement notamment la conformité de ses installations aux normes.
5. Le fournisseur respecte la loi nationale, et en tout état de cause, respecte les règles internationales sur le temps de travail fixé par le Bureau International du Travail relatif à son secteur d'activité. Par ailleurs, il s'assure que le personnel bénéficie de temps de repos suffisant.
6. Le fournisseur respecte la loi nationale et assure un niveau de salaire minimum à ses collaborateurs permettant des conditions de vie décentes aux employés, compte tenu du coût de la vie à proximité du lieu d'implantation.
7. Le fournisseur s'engage à respecter la liberté d'association et d'activité syndicale dans le cadre de la législation nationale. Il veille à ce que ses collaborateurs puissent s'exprimer librement au sein de son entreprise sur les questions relatives aux conditions d'exercice de leurs activités.
8. Le fournisseur s'engage à respecter la diversité et l'inclusion et à lutter contre toutes formes de discrimination.
9. Le fournisseur s'engage à la plus grande vigilance pour que dans son activité, les mineurs soient protégés d'abus sexuels et que ses locaux ne puissent servir à des fins de production, de diffusion et conservation de matériels pornographiques impliquant des mineurs.

PRINCIPES LIES A LA PROTECTION L'ENVIRONNEMENT ET DES COMMUNAUTES

1. Le fournisseur met en place une politique environnementale visant une amélioration continue de ses pratiques en matière d'environnement.
2. Le fournisseur respecte la réglementation environnementale internationale, nationale et locale.
3. Le fournisseur propose à ESP GROUPE des produits et services lui permettant de réduire ses impacts directs, par exemple sa consommation d'énergie, d'eau, etc.
4. Le fournisseur propose dans la mesure du possible des produits recyclables, valorisant en fin de vie, une solution de recyclage ou une solution de reprise.
5. Les fournisseurs minimisent leur impact environnemental en maîtrisant leurs consommations d'énergie et de matières premières, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre et en favorisant le recyclage.

PRINCIPES LIES A L'ETHIQUE

1. Les fournisseurs doivent s'engager contre la corruption et la fraude, respecter la confidentialité des informations, et éviter toute forme de pratiques anti-concurrentielles.
2. Les fournisseurs doivent étendre les principes de cette charte à leurs sous-traitants et s'assurer que ceux-ci respectent les mêmes engagements.

SUIVI ET CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS

Le respect de la charte sera suivi à travers des bilans réguliers, et des audits pourront être réalisés durant l'exécution des contrats pour vérifier l'application des engagements pris.

Les fournisseurs doivent participer activement à une démarche d'amélioration continue, en mettant en place des plans d'action pour respecter et améliorer les critères sociaux et environnementaux de la charte.

REFERENCES LEGALES ET PRINCIPES DIRECTEURS

Cette charte se base sur les principes fondamentaux des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, et sur les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Elle s'inspire également des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, de conditions de travail, d'environnement, et de lutte contre la corruption.

Je soussigné(e),

Madame, Monsieur

(Nom et prénom de la personne ayant pouvoir d'engager la société)

Agissant en qualité de

.....

Au nom de la société

.....

(Raison sociale de la société)

Confirme l'adhésion à la présente charte et s'engage à travailler dans le respect des principes énoncés ci-dessus.

Fait à

.....

Le

Cachet et Signature :

(Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

PARTENAIRE QSE/RSE de ESP Groupe:

Veuillez prendre contact avec Mr CHIPENG FAT Eric, notre consultant QSE/RSE afin de bénéficier d'un accompagnement optimisé dans la mise en œuvre de notre Charte fournisseurs.